



DREAL PICARDIE

24 MAR. 2009

PRÉFECTURE DE LA RÉGION PICARDIE
PRÉFECTURE DE LA SOMME

Amiens, le 20 mars 2009

Direction de la Cohésion Sociale
et du Développement Durable

Bureau de l'Environnement
et du Développement Durable

INSTALLATIONS CLASSEES
POUR LA PROTECTION DE
L'ENVIRONNEMENT

CHANGEMENT D'EXPLOITANT

Le préfet de la région Picardie, préfet de la Somme donne acte, sur le fondement de l'article R512-68 du code de l'environnement, à la S.A. PPG AC FRANCE, dont le siège social est situé Immeuble Les Fontaines, 10 rue Henri Sainte Claire Deville à RUEIL MALMAISON (92565), de sa déclaration du 2 février 2009 relative à l'opération de fusion absorption de la société PPG AC Grand Public par la société PPG AC France, pour l'établissement situé sur le territoire de la commune de MOREUIL et précédemment exploité par la S.A. SIGMAKALON Grand Public.

Pour le Préfet et par délégation,
l'attachée-chef de bureau,

Amelie CATTEAU

Copie adressée à :

- Monsieur le maire de MOREUIL
- ⇒ s/c de monsieur le sous-préfet de l'arrondissement de MONTDIDIER
- ⇒ Monsieur le directeur régional de l'environnement de l'aménagement et du logement
- ⇒ L'inspecteur des installations classées
- ⇒ Monsieur le directeur départemental de l'équipement de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur départemental des services d'incendie et de secours de la Somme
- ⇒ Monsieur le directeur du service interministériel régional des affaires civiles et économiques de défense et de la protection civile